

ROYAUME DU MAROC

Conseil national des droits de l'Homme

Consultation architecturale n° :05/CNDH/2022

**Etude architecturale et suivi du projet d'aménagement
du bâtiment dédié au Musée d'Al Hoceima**

PROGRAMME DE CONSULTATION ARCHITECTURALE

Etude architecturale et suivi du projet d'aménagement du bâtiment dédié au Musée d'Al Hoceima.

PROGRAMME DE CONSULTATION ARCHITECTURALE

La présente consultation architecturale a pour objet étude architecturale et suivi du projet d'aménagement du bâtiment dédié au Musée d'Al Hoceima.

1. Objectifs et vocations

Le Musée s'inscrit dans le référentiel constitutionnel national, notamment le principe de pluralisme comme fondement et pilier de la nation. Il est conçu comme une véritable locomotive devant apporter et initier une dynamique positive et multiscalaire pour la région. Il a pour vocation principale de promouvoir les composantes culturelles et patrimoniales tout en valorisant l'histoire de la région.

Cette infrastructure culturelle n'ambitionne pas uniquement de mettre en exergue les aspects culturels de ces territoires. Au-delà de l'objectif scientifique et patrimonial, le musée aspire à devenir un acteur du développement humain de la région à travers la conservation et la valorisation des ressources culturelles, du soutien de la recherche historique, de la diffusion des connaissances relatives au patrimoine matériel et immatériel, etc.

Il fonctionnera comme un centre culturel qui offre des activités et évènements tout au long de l'année appelant l'implication et la participation de différents acteurs : les scolaires, les émigrés, les chercheurs, les associations qui travaillent dans le domaine du patrimoine et des droits de l'Homme, les élus, etc

Les activités du musée ne seront pas circonscrites à son espace. L'itinérance sera imprégnée dans son concept et participera d'une politique culturelle de proximité à travers une programmation d'évènements thématiques et d'expositions hors les murs. L'esplanade extérieure du musée peut être exploitée dans ce sens.

De dimension régionale, mais à portée nationale, ce musée devrait avoir pour effet de stimuler le développement de projets à vocations similaires dans les autres régions du Royaume.

2. Le site du projet

Le site du projet est composé d'un bâtiment existant, et de ses espaces annexes adjacents. Il s'agit de l'ancien bâtiment de la Bachaouia d'Al Hoceima, occupant une centralité emblématique au cœur de la place Mohammed V. De style architectural néo-mauresque orné de composantes Art

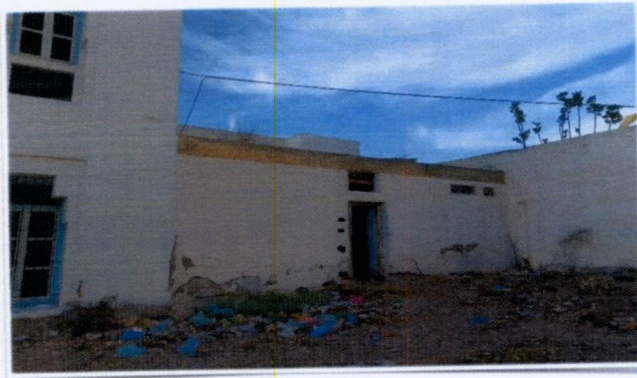
Déco, cet édifice datant des années 20 offre un écrin architectural monumental pour abriter l'infrastructure muséale envisagée. Cette bâtisse a été mise à la disposition du projet par la Municipalité d'Al Hoceima.

Le bâtiment principal développe une superficie exploitable de l'ordre de 1300 m² répartis sur trois niveaux (Rez de chaussée et un étage couverts ainsi qu'une terrasse partiellement couverte). Ce bâtiment devra abriter principalement les espaces des expositions et de présentation. La terrasse devra abriter une bibliothèque et une cafétéria



Bâtiment principal

Un espace adjacent annexé au bâtiment, d'environ 200m² au sol, est également intégré au projet pour permettre de répondre au programme demandé et faire partie de la même étude architecturale globale. Il devra notamment servir pour abriter l'entrée, les bureaux administratifs, le bloc sanitaire et les accès escalier et ascenseur.



Espaces annexes

L'ensemble du bâtiment donne sur une place de plus qui peut également servir pour les activités culturelles en lien avec les thématiques traitées au sein du Musée.

3. Consistance

La mission de l'architecte porte sur l'étude architecturale et le suivi de du projet d'aménagement du bâtiment dédié au Musée à Al Hoceima.

ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DU PROJET D'AMENAGEMENT DU BATIMENT DEDIE AU MUSEE D'AL HOCEIMA.		
Programme physique et surfaces du bâtiment principal d'environ 1300 m²		
Espace annexé au bâtiment principal d'une superficie totale d'environ 400 m ² (RDC+Etage)		
DESIGNATION DES LOCAUX	SURFACE	CONSISTANCE
Espace entrée	300 m ²	-Zone extérieure aménagée servant Allée servant pour l'accès -au musée
Bâtiment principal :		
RDC	420 m ²	-Espace d'exposition et de présentation des objets muséaux
Etage	420 m ²	
Terrasse	430 m ² dont 100 m ² couverts	-Cafétéria et espace avec vue panoramique
Bloc annexé		
RDC	200 m ²	<ul style="list-style-type: none">- Bureaux administratifs,- Espace d'accueil- magasin- bloc sanitaire- cage escalier- cage ascenseur- réserve
Etage	200 m ²	

La consistance du projet objet de la consultation porte sur la réalisation des études architecturales et le suivi des travaux désignés ci-après :

- ✓ Les travaux d'aménagement et finitions à l'intérieur du bâtiment principal d'une surface totale d'environ 1300m². L'intérieur de ce bâtiment, réalisation d'un Bloc en Rez de chaussée et un étage (d'environ 420 m²chacun), qui abritera les expositions, présentations et objets muséaux. La terrasse (430 m² dont 100 m² couverts) abritera une cafétéria et espace avec vue panoramique et une bibliothèque.
- ✓ Les travaux de réalisation d'un bloc en RDC+1 étage annexé au bâtiment principal, d'une surface au sol de 200 m², devant servir notamment de bureaux administratifs, d'accueil, de magasin et bloc sanitaire, en plus de la création d'un escalier et d'un ascenseur permettant l'accès aux étages du bâtiment principal. Ce programme est donné à titre indicatif, l'architecte ou le groupement d'architectes pourra y apporter des modifications qu'il juge nécessaire. Cette composante du projet devra se faire en cohérence avec l'aménagement du bâtiment principal existant.
- ✓ L'aménagement de la zone d'accès et d'entrée au musée sur une surface de 300 m² à l'aile du bâtiment principal.
- ✓ L'intégration de l'ensemble des lots et installations techniques nécessaires pour le projet : électricité, ventilation, traitement d'air, plomberie, assainissement, contrôle d'accès, sécurité incendie... Ces lots sont étudiés par le bureau d'études techniques, mais vu la particularité mais vu la particularité du site, et la valeur architecturale du bâtiment existant, une attention particulière devra être apportée par l'architecte ou le groupement d'architectes à l'intégration des lots techniques dans l'aménagement prévu.



Ces aménagements doivent être faits en concertation avec le projet muséographique et scénographique dont l'étude est en cours d'achèvement pour définir le contenu du musée et de ses activités. Une esquisse indicative de l'exploitation des espaces est donnée en fin du présent document.

Après désignation de l'architecte, ou du groupement d'architecte, des réunions seront tenues pour la mise en cohérence des deux études.

4. Budget prévisionnel :

Le budget prévisionnel, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est estimé à 18.000.000,00 DHS HT (dix-huit millions de Dirhams).

5. Recommandations techniques

Les propositions doivent tenir compte des exigences liées à la particularité d'un bâtiment à vocation muséale ouvert aux publics. Elles doivent conférer à l'ensemble des espaces une ambiance sobre, agréable et harmonieuse.

L'architecte devra proposer le meilleur agencement permettant l'optimisation de l'exploitation de la surface disponible en garantissant une excellente fonctionnalité des locaux composant la consistance du musée et de ses espaces annexes et extérieurs. L'aménagement des espaces devra être étudié de façon à favoriser une flexibilité d'utilisation, sans toutefois que cette polyvalence ne puisse remettre en cause la vocation initiale de chaque espace.

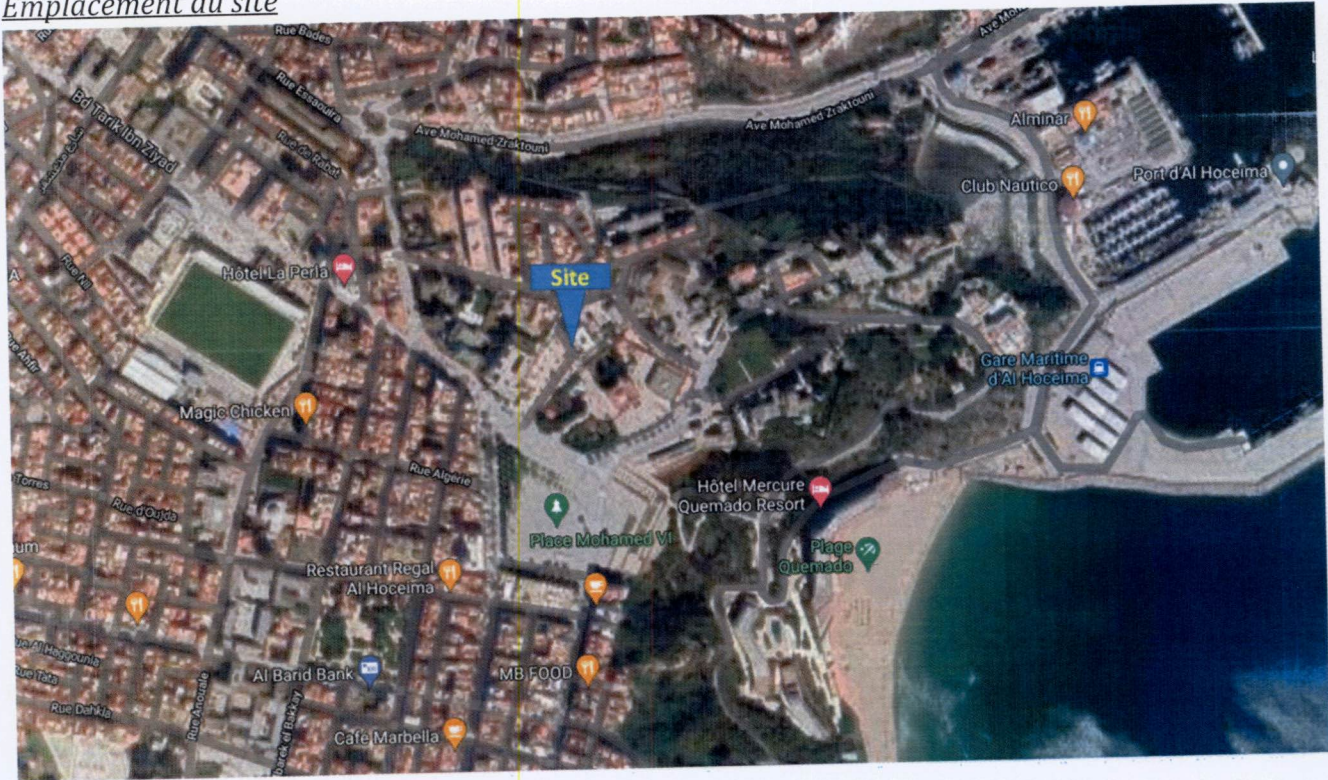
L'architecte devra veiller à la préservation patrimoniale d'un bâtiment historique. Le bâtiment devra s'inscrire dans l'environnement urbain immédiat en gardant son style architectural mauresque, tout en répondant aux exigences de la réglementation urbaine applicables au terrain constituant son assiette foncière. L'utilisation des matériaux de construction d'origine locale ou de la région est recommandée.

Le bâtiment devra respecter les normes dimensionnelles en vigueur et les règlements de salubrité et de sécurité appliquent dans les édifices recevant du public.

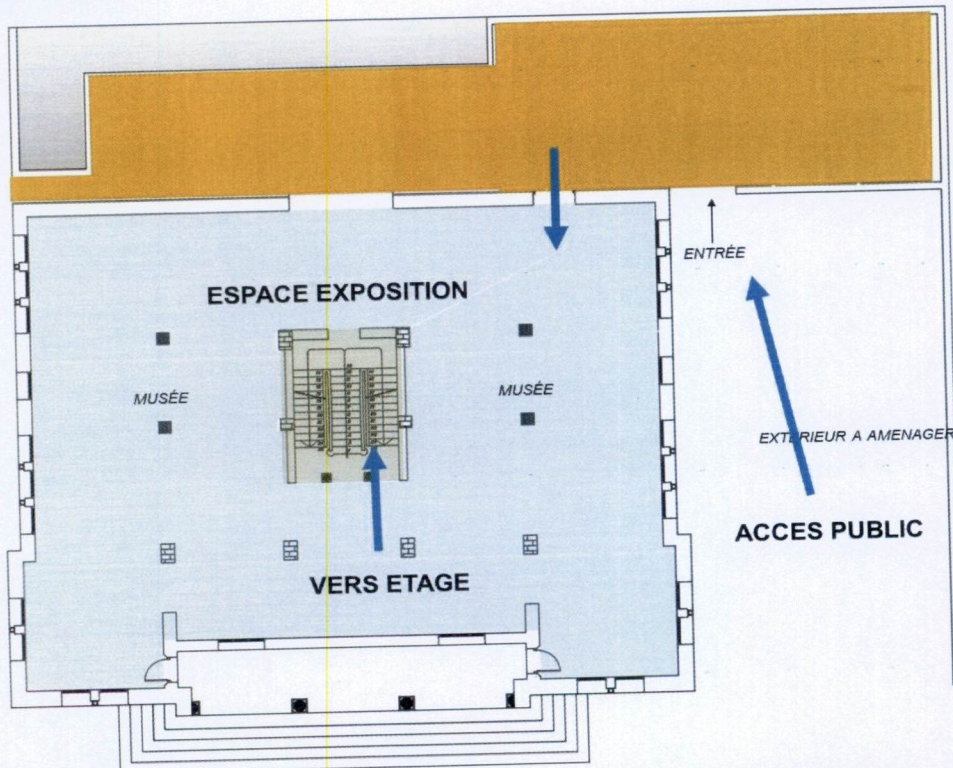
Les propositions doivent tenir compte également des normes et règles de l'art en matière d'accessibilité relatives aux personnes à mobilité réduite (handicaps moteur et visuel,...).

Le respect de l'environnement est un élément fondamental à prendre en considération dans la conception, l'architecture et les matériaux. Il y a lieu de veiller à l'optimisation des consommations d'eau et d'énergie (éclairage, chauffage et climatisation,...). L'éclairage naturel est à favoriser. Le bâtiment devra offrir les meilleures conditions d'efficacité énergétique.

Emplacement du site

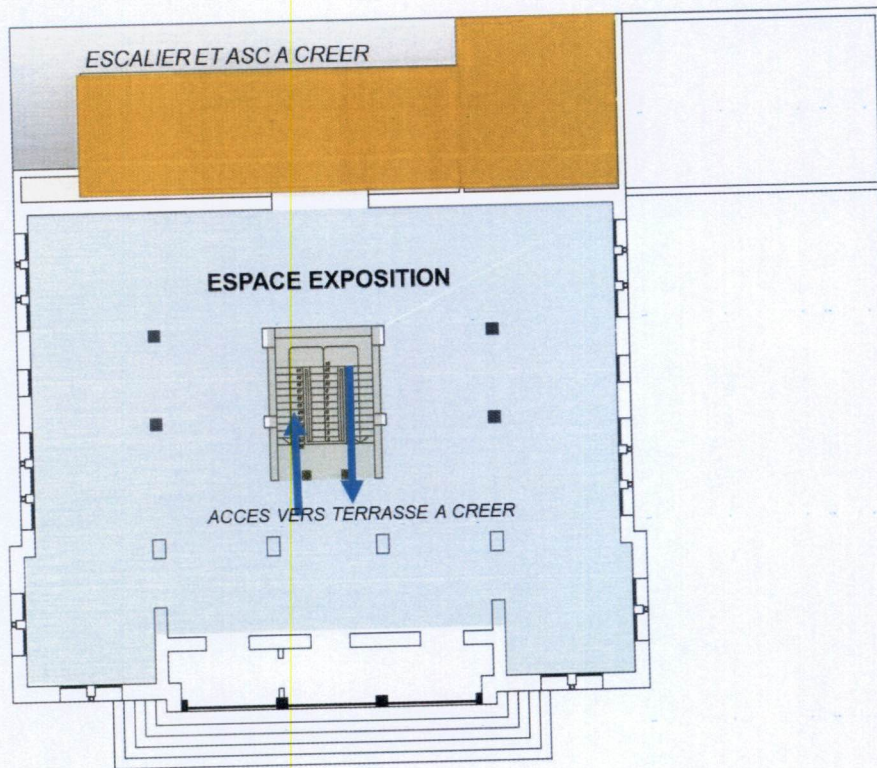


Schème Rez de chaussée

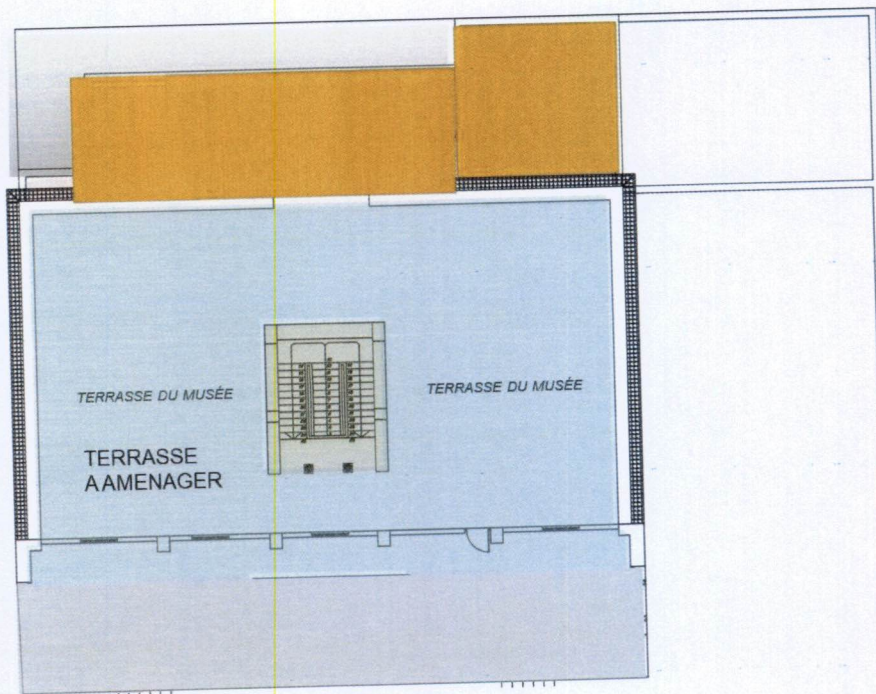


Zone concernée par la nouvelle construction, et devant accueillir notamment : Espace accueil, Vestiaire, Boutique, Sanitaires, Escalier de secours, Ascenseur

Etage



Terrasse



Consultation architecturale n° :05/CNDH/2022

PROGRAMME DE CONSULTATION ARCHITECTURALE

N° : 05/CNDH/ 2022

**OBJET : Etude architecturale et suivi du projet d'aménagement du bâtiment dédié
au Musée d'Al Hoceima.**

**LE MAITRE D'OUVRAGE
LE CONSEIL NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME.**

fm

**La Présidente
Conseil National des Droits de l'Homme**

Amina Bouayach

he